

La révolte des mal-logés dans le constantinois **Questions pressantes sur une actualité brûlante**

Pr. Houria BENBARKAT

Faculté des sciences sociales
Université Constantine 2 - Algérie

Résumé

Les villes algériennes sont le théâtre, depuis l'année 2011, d'un phénomène, que la *vox populi* a désigné par l'expression "émeutes du logement". En effet, ces mouvements de protestation sont le fait d'une catégorie sociale précise – celle des citadins mal-logés des quartiers précaires – et ce, à un moment où un programme national faramineux de construction immobilière tente de pallier à la pénurie accumulée depuis de nombreuses années. Pourquoi l'application de ce programme suscite-t-elle tant d'indignation populaire ? L'enquête préliminaire effectuée dans le constantinois permet de formuler quelques hypothèses explicatives de ce phénomène social, combien complexe et paradoxal.

INTRODUCTION

"Brûlante" est bien l'adjectif approprié pour rendre compte de l'effervescence qui agite les villes algériennes durant ces dernières années sur tout le territoire national. De quel discours relève-t-il cet amas de pneus et troncs d'arbres enflammés, dressé en travers des voies à grande circulation, aux points les plus névralgiques, et causant tant de dommages à autrui ?

Parmi ces actions de protestation énergiques dont la rue est le théâtre, nous nous intéressons à celles que la *vox populi* a désignées par l'expression : *les émeutes du logement*. Elles sont en rapport direct avec ce qu'il a été convenu d'appeler la "crise du logement".

Le constantinois est, sans doute, la région d'Algérie où ce phénomène connaît la plus grande ampleur.

L'attribution du logement social se fait actuellement dans le cadre de deux programmes : celui du Logement Social Locatif (L.S.L.) et celui portant sur la "Résorption de l'Habitat Précaire" (R.H.P.). La catégorie des mal-logés qui nous intéresse est celle qui est concernée par le programme R.H.P. : c'est dans cette catégorie que se recrutent principalement les protestataires.

Comment expliquer la dynamique revendicative observée ces dernières années ? Pourquoi la demande de relogement des habitants des cités illicites s'exprime-t-elle de façon brutale et bruyante ? Est-ce en raison de l'exceptionnelle gravité et extension du *mal-logement*, devenue particulièrement insupportable ? Dans quelle mesure, celui-ci n'a pas été aggravé par le terrorisme qui a mis hors de leurs terroirs des familles qui y

vivaient normalement ? La colère des *mal-logés* et des *sans-logis* n'est-elle pas aussi celle des *sans-emploi* ?

En effet, la "crise du logement" ne date pas d'aujourd'hui. En outre, elle n'a jamais donné lieu à des réactions aussi farouches, allant jusqu'à la destruction de biens publics.

La nouvelle donne, conférant à la situation actuelle son caractère exceptionnel, n'est-elle pas l'insécurité politique et les bouleversements économiques qui ont marqué le tournant libéral de la fin des années 1980 ? Rappelons que durant la décennie noire, ce sont ces cités marginales et ces poches de pauvreté qui ont été exploitées par la rébellion islamiste. *La corrélation entre contestation sociale et cités illicites ne date pas d'aujourd'hui.*

Le Rapport de synthèse du P. D. A. U. du groupement de Constantine notait en 1998¹, que « le point le plus épineux réside en la prolifération de bidonvilles depuis des décennies, répartis sur plusieurs sites ». Dans cette ville, l'intensité et la fréquence de ces mouvements sociaux sont en étroite rapport avec le nombre de bidonvilles.

L'autre nouvelle donne réside dans le mode de gestion des séquelles des années rouges du terrorisme et des années de vaches maigres imposées par la politique d'ajustement structurel du F.M.I. Cette gestion consiste en l'éradication de l'habitat précaire grâce à la relative prospérité financière retrouvée qui permet de subventionner, directement ou indirectement, la construction des logements : ceci est-il le signe d'un retour en force de l'Etat en tant qu'acteur puissant de la vie publique ? Par comparaison, l'Etat tunisien qui, comme la plupart des Etats des pays du tiers-monde, fait face à ce phénomène de prolifération et d'extension des quartiers périurbains d'habitat précaire et insalubre, a préféré opter, faute de moyens, pour leur réhabilitation, plutôt qu'à leur démolition et à la "déportation" de ses habitants².

Comme l'habitat spontané dont elle est le cadre et le point de départ, la révolte des mal-logés est aussi spontanée. Elle se manifeste et s'éteint comme un feu de paille. Elle peut couvrir longtemps avant d'exploser. L'un et l'autre échappent à toute velléité de contrôle. Ils ne se laissent pas facilement observer et analyser.

Les matériaux disponibles proviennent de deux sources :

1) les comptes rendus de presse : les mouvements de protestation pris en compte sont ceux qui ont commencé en janvier 2011 et se sont poursuivis jusqu'à juin 2013.

2) des enquêtes de terrain basées sur des observations directes et des entretiens collectifs semi-directifs avec des bidonvillois d'*Oued-El-Had* et de *Fedj Errih*, non pas aux moments de survenance des événements, mais, aux lieux de relogement, à la nouvelle ville Ali Mendjelli (U.V. n° 14, et U.V. n° 18)³.

¹ Etude en application du décret exécutif n° 98-83 du 25 Février 1998 portant approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme intercommunal de Constantine, El Khroub, Ain Smara, Didouche Mourad et Hamma Bouziane.

² Morched CHABBI, « Politiques urbaines et régulations en Tunisie : le cas du grand Tunis (1960-2007), in Le Tellier et Iraki (coordonné par), *op. cit.*, pp. 131-148.

³ Ces enquêtes ont été réalisées dans le cadre de la formation doctorale de la spécialité « Sociologie de la ville » (module "Terrain" que nous avons en charge).

L'aperçu que nous en donnerons comporte deux parties. La première partie est une description des modalités que ces mouvements de protestation empruntent, en tant qu'actions en recours. La deuxième partie consiste en une analyse des motivations déclarées des protestataires.

La qualité médiocre des matériaux disponibles et les difficultés de l'enquête de terrain sur un phénomène aussi imprévisible, bref et instable, ne nous permettront pas de répondre à toutes les questions posées, sinon de façon provisoire et préliminaire, c'est-à-dire à l'aide d'hypothèses explicatives : c'est l'objet de la 3^{ème} partie.

I. DE LA GREVE D'OCCUPATION (SIT-IN) A L'EMEUTE : DES ACTIONS EN RECOURS

Chaque mouvement de protestation à Constantine peut être identifié par un quartier. Les cités illicites et émeutières qui se sont fait connaître ces trois dernières années sont : *Fedj Errih*, *Djaballah 1 et 2*, *Fellahi 1 et 2*, *Sidi M'cid*, *Sarkina*, *Boudraâ Salah* (SOTRACO). Les bidonvilles du quartier du *Bardo*, sur la rue de Roumanie, furent parmi les premiers à avoir occupé la scène médiatique. Des mouvements émeutiers de moindre importance émanent du bidonville de la rue "H" de la cité des frères Abbas (Daksi) et de celui situé en contrebas du campus universitaire *Ain El Bey*.

Ces quartiers sont d'abord l'objet d'opérations de recensement pour le relogement, ensuite le point de départ de mouvements de protestation. Entre la première phase et la deuxième phase s'étend un long processus durant lequel les listes de recensement font l'objet de vérification ou d'*assainissement*, selon le vocabulaire consacré, avant de devenir des listes de pré-affectation des logements.⁴ Ces listes font l'objet systématiquement de *recours*.

Bien que le terme soit, à l'origine, à caractère administratif, le "recours" a pris une dimension autre. Il ne consiste pas en une simple démarche administrative prenant la forme d'une demande écrite, à titre individuel ou collectif. Il est possible qu'il se soit ainsi réalisé quelques fois, mais le plus fréquemment et de plus en plus, le recours est une colère sourde, nourrie à plusieurs aunes.

Les grèves d'occupation (*sit-in*) devant les sièges des administrations locales ou les *émeutes*, sous toutes leurs formes, regroupent les diverses *façons de recourir* contre les décisions de l'administration⁵. Le bruit va crescendo : on demande à être écouté par un *sit-in*. Quand le silence des autorités administratives devient assourdissant, on fait en sorte d'être plus audible, en se faisant trublion.

⁴ Rappelons que, dans cette étude, ne sont pas prises en compte toutes premières opérations de relogement, antérieures à 2011, comme celles qui ont concerné les bidonvilles Sellini, Lantini, Meskine, Benzouid Achour, Kaidi Abdellah, et autres, sous la pression de la rébellion enclenchée, à partir de 1991, par les habitants du bidonville *New York*. Sur ce bidonville, voir Abdelmadjid MERDACI, « New York (Constantine), une jacquerie urbaine », in René GALLISSOT et Brigitte MOULIN (S/D), *Les quartiers de la ségrégation : Tiers monde ou Quart Monde ?*, Editions Karthala-Institut Maghreb-Europe, coll. « Hommes et sociétés, Paris, 1995, pp. 283-292.

⁵ Localement, la gestion du logement dit "social", relève, depuis 2005, des chefs de Daira, et non plus des commissions communales.

A. Les rassemblements devant les sièges de daïra et de wilaya

Le *sit-in* est une manifestation immobile, sans être pour autant silencieuse. Toute manifestation est agitée et « la perturbation qu'elle occasionne serait un élément essentiel de son efficacité comme mode d'action politique »⁶.

Tous les bidonvilles, à différents moments, ont eu recours à ce (premier) moyen d'interpellation et ce, le plus souvent, pour "rappeler" aux autorités locales en charge de la gestion du logement, leurs "promesses". C'est un rappel à l'ordre... au sens premier du terme, qui ne suscite, à ce stade, aucun désordre. Cependant, parfois, un certain seuil est franchi lorsqu'il y a séquestration des responsables et de leur personnel administratif.

Au regard du motif avancé, le rassemblement organisé par les bidonvillois de l'avenue de Roumanie, devant le cabinet du Wali, vers la fin du mois de juin 2011, apparaît comme étant même débonnaire : sous prétexte de leur relogement imminent, 200 familles nombreuses se sont retrouvées du jour au lendemain S.D.F. (Sans Domicile Fixe), les unes hébergées chez des proches, les autres logeant dans des garages, tantôt là, tantôt ailleurs, et ce, durant... *une année* !⁷

Le *sit-in* n'a pas lieu une seule fois, mais peut se répéter plusieurs fois, pour le même grief.

Ainsi en est-il du cas des bidonvillois de *Fedj Errih* qui n'ont eu de cesse, de novembre à décembre 2012, de manifester devant le siège de la Daïra, en raison, tantôt de leur exclusion du relogement (pour une partie d'entre eux, généralement de jeunes mariés), tantôt de l'étroitesse des logements attribués à la nouvelle ville (U.V. n°17 et U.V. n°18), forçant les membres des familles à dormir à tour de rôle.

Le *sit-in* est parfois un terme inapproprié, lorsqu'il prend une forme virulente, à la limite de l'émeute. C'est le cas du 3^{ème} *sit-in* organisé en janvier 2013, par les 150 chefs de famille des bidonvilles de *Fedj Errih*, exclus du logement et nouveaux mariés, condamner l'accès au siège de la Daïra.

Au début du mois de mai 2013, ils sont une quinzaine de jeunes bidonvillois de *Sarkina* à protester ainsi, devant le siège de la Daïra, à la fois contre leur exclusion du programme de relogement et contre les moyens de déguerpissement utilisés par l'administration, et qui sont vécus comme autant de châtiments, tels la suppression de l'approvisionnement en gaz et électricité du bidonville. La réponse du chef de Daïra, à cette pacifique action en recours en annulation des mesures qu'il a prises à leur encontre, a consisté à leur demander de lui adresser... une demande de recours. C'est ce qu'ils se sont empressés de faire, *en vain*.

Entre un *sit-in* et un autre, l'impatience, impossible à contenir, s'extériorise de façon moins civique : en perturbant la vie quotidienne de leurs concitoyens, le temps que les pouvoirs publics daignent se manifester à leur tour.

⁶ Gabriel BABINEAU, « « La manifestation : une forme d'expression collective », *Les Cahiers de droit*, vol. 53, n° 4, 2012, p. 761-792.

⁷ Source : *Le Quotidien d'Oran* mardi 21 juin 2011, « Des habitants de l'avenue de Roumanie reviennent à la charge ».

B. Les émeutes : les voies à grande circulation s'imposent comme les voies idoines du dialogue

La fronde appelée "émeute" mobilise une population relativement plus importante et son impact perturbateur est plus important. Les désagréments causés aux usagers des places et voies publiques ainsi violemment investis, réussissent à attirer l'attention des pouvoirs publics, mais le plus fréquemment, sous forme d'intervention, aussi musclée, des forces de l'ordre.

En février 2011, las de leurs pénibles conditions de vie dans les 435 baraques que constituent leur lieu de résidence, les habitants des bidonvilles de *Djaballah* 1 et 2, situés en contrebas de *Oued-El-Had*), exigent leur relogement "prioritaire et urgent", en coupant la double voie du boulevard de l'Est reliant les cités *Sakiet-Sidi-Youcef*, la *Bum*, *Ziadia* et *Djebel Ouahche* au reste de la ville.⁸

L'après-midi du samedi 29 janvier 2012, ne supportant pas leur éviction des listes de pré-affectation, des bidonvillois de *Fedj Errih* expriment leur colère dans un flamboyant barrage routier sur l'un des axes les plus stratégiques, la corniche, ce qui a eu pour effet, de contraindre les véhicules à un long détour « pour rallier les régions du nord et du sud de la wilaya »⁹. Le lendemain, « ils sont revenus de bon matin [...] pour empêcher toute circulation sur cette voie essentielle, en brûlant des pneus et des troncs d'arbres et ils n'ont décroché que vers 13h, et ce, longtemps après l'arrivée des services de la sécurité. »¹⁰

En novembre 2012, des habitants de la cité *Boudraâ Salah* (chalets SOTRACO), représentant 42 familles évincées du programme de relogement, recourent au barrage routier et ce, à l'aide des mêmes matériaux (pneus brûlés, pierraille, etc.), pour protester contre les pratiques des pouvoirs publics visant à rendre inhabitable le bidonville, après le déménagement de la majorité de ses résidents (651 familles) à la nouvelle ville Ali Mendjelli.

« D'interminables bouchons se sont formés suite à cette fermeture de la route et la circulation était devenue quasiment impossible. Aussi, des renforts des forces antiémeute ont été dépêchés sur les lieux pour contenir la colère des protestataires et prévenir, notamment d'éventuels débordements. Des pourparlers ont été entrepris avec les exclus afin de les persuader de libérer la route et se rapprocher des responsables en vue de trouver une solution. Une proposition du reste qui n'a pas trop emballé ces derniers qui *affirment ne plus croire aux promesses*. »¹¹

Cette méthode de « résorption de l'habitat précaire » qui n'a cure de ses habitants exaspère profondément les bidonvillois de *Boudraâ Salah*, les jeunes surtout, qui veulent en découdre. Voici une édifiante description de la journée du lundi 17 décembre 2012 :

« Tôt le matin, des manifestants ont dressé des barricades à l'aide d'objets hétéroclites sur tous les axes, interdisant le passage des véhicules, plus particulièrement dans la partie basse du quartier au niveau de la RN 27 où les manifestations étaient plus virulentes. Les émeutes ont débuté, selon des témoins, quand les engins de la commune se sont rendus sur l'autoroute pour

⁸ Source : *Le Quotidien d'Oran* du mercredi 9 février 2011, « Ils demandent leur relogement: Des habitants bloquent la route ».

⁹ *Le Quotidien d'Oran* du lundi 31 janvier 2012, « Des habitants de Fedj Errih bloquent la route ».

¹⁰ *Le Quotidien d'Oran* du lundi 31 janvier 2012, *op. cit.*

¹¹ *Le Soir d'Algérie* du lundi 23 novembre 2012, « Les exclus de la liste de relogement des chalets de Sotraco ferment la route ».

enlever les barricades qui avaient été dressées par des habitants. Et c'est là exactement que les employés ont été surpris par une pluie de pierres venues de partout. Le chef du secteur urbain communal, contacté par téléphone vers midi, nous a décrit toute la situation à partir de son bureau où, lui et ses subordonnés ont été obligés d'être assignés dans le bâtiment de l'administration. Ce responsable a affirmé qu'il a été contraint de faire partir les engins pour ne pas se faire prendre à partie par les manifestants. Et dans la foulée, l'un de ses agents a été légèrement blessé par une pierre jetée par les manifestants. "A l'instant où je vous parle, a indiqué ce responsable, les pierres ne cessent de nous tomber dessus". Et d'ajouter qu'il était chargé d'entrer en contact avec les *sages du quartier* dans l'espoir de parvenir à un apaisement des esprits. »¹²

Ce mouvement fait tache d'huile.

En janvier 2013, les habitants de plusieurs bidonvilles sèment "le désordre" en entravant la circulation routière, en plusieurs points névralgiques, à l'intérieur de la ville et à sa périphérie (corniche) : ceux de *Oued-El-Had*, à plusieurs reprises¹³, ceux du bidonville situé en contrebas du campus universitaire, près de l'oued, et ceux de *Sidi M'cid* (carrière Ferrando)¹⁴. Qu'est-ce qui a mis le feu aux poudres ? Diverses interventions des pouvoirs publics, vécues comme particulièrement attentatoires, telle la démolition des baraquements par les services communaux, avant leur relogement, ce qui, en en plein hiver, rend ces *malheureux bénéficiaires* d'un logement encore plus démunis et plus misérables qu'avant.

Tôt, dans la matinée du jeudi 21 février 2013, des habitants des bidonvilles *Fellahi 1* et 2 du secteur urbain de *Zouadia*, éliminés de la liste des bénéficiaires du programme de relogement à la nouvelle ville Ali Mendjelli (U.V. n° 19), obstruent une importante voie de circulation (avenue de l'A.L.N.), en y dressant, *comme de coutume*, une gerbe de troncs d'arbres et de pneus brûlés, rendant ainsi improbable l'accès au centre ville à partir de la partie nord-est de la ville (*Djebel Ouahch*).¹⁵

Après une relative accalmie d'un mois, la protesta reprend.

C'est encore à un barrage routier que les habitants du bidonville de *Sarkina* ont recouru, pendant deux jours de suite (mercredi 3 et jeudi 4 avril 2013), pour exprimer leur indignation d'être le jouet de l'administration, qui a usé à leur égard d'un procédé s'apparentant à un canular (attribution de logements inexistantes, à deux reprises).

Le mouvement de protestation des bidonvillois de *Djaballah 2* qui a eu lieu le mois suivant, a duré aussi deux longs jours (mardi 21 mai et mercredi 22 mai 2013). Il a consisté aussi à paralyser la circulation, surtout au niveau du chantier du pont géant "*transrhume*" dont les travaux furent suspendus. Les bidonvillois de *Djaballah 2* dénonçaient, ainsi, le peu d'égards dont ils s'estimaient être l'objet de la part des pouvoirs publics : en l'occurrence, le report continu de la remise des clefs des nouveaux logements, lequel crée une incertitude sur les intentions des agents en charge de ce dossier. Les automobilistes ainsi contrariés, déploraient, à leur tour, « cette

¹² *Le Quotidien d'Oran* du mardi 18 décembre 2012, « Emeutes à Boudraa Salah ».

¹³ Source : *Le Quotidien d'Oran* du jeudi 24 janvier 2013, « Les blocages de routes se multiplient »

¹⁴ Source : *Le Quotidien d'Oran* du mercredi 23 janvier 2013 : « Des habitants de Sidi M'cid bloquent la route ».

¹⁵ *El Watan* du samedi 23 février 2013, « Constantine : protestation et désagréments ».

situation de pagaille » et « l'absence d'une intervention énergique des services de sécurité pour libérer la voie »¹⁶. Pour éviter les énormes embouteillages provoqués, les automobilistes étaient forcés d'emprunter de longs détours, souvent sur des pistes, l'allongement des trajets causant à son tour d'autres préjudices, tels les rendez-vous manqués aux audiences des tribunaux.

Les proches voisins de ces bidonvillois, à *Djaballah 1*, ont, dans la nuit de lundi 28 mai, vers 19h30, toujours au moyen de grosses pierres et de troncs d'arbres, fermé la route de la cité de *Oued-El-Had* donnant accès aux quartiers Est de la ville, au niveau du rond-point situé près de la mosquée Abdelaziz, et ce, pour un grief similaire : le non-respect par les autorités locales des décisions d'affectation préalables qu'elles ont établies : plus exactement, l'attribution, sans préavis, des logements qui leur étaient destinés aux habitants d'un autre bidonville, ceux de la cité *Chaâbani*.

Au début du mois de juin 2013, l'atmosphère est brûlante en raison de la canicule qui a commencé à sévir en ce début de juin 2013 mais aussi et surtout de la colère qui bout dans les esprits.

Cette colère, c'est avec la même grammaire que les bidonvillois de la rue "H" située à la cité des *Frères Abbas (Daksi)* l'énoncent, ce dimanche 2 juin 2013, qui est aussi pour les lycéens le 1^{er} jour des examens du baccalauréat : pneus brûlés, grosses pierres et troncs d'arbres, « au niveau de tous les accès et les sorties de la partie Nord-Est de la ville, incluant *Oued-El-Had*, la *Bum* et *Ziadia* »¹⁷, comme pour dire que si la communication doit être bloquée, elle doit l'être dans tous les sens du terme. Pourtant, parmi les "fauteurs de trouble", la moitié (10) sont des familles munies de bons de pré-affectation de logements prévus sur le site de l'U.V. N° 17 (îlot 1). Mais le *hic* ... est que ces logements sont inexistants !¹⁸

C. Les suicides

Les actions en recours des mal-logés ne se limitent pas aux désagréments causés à autrui. Elles atteignent leur point culminant dans les tentatives de destruction de soi-même.

Les bidonvillois de l'avenue de Roumanie ont souvent menacé de se jeter du pont de *Sidi Rached*. Les "suicides du pont *Sidi M'cid*" seraient causés par les conflits insupportables de la mal-vie inhérente au mal-logement.

Lors du mouvement de protestation, en avril 2013, des 8 bidonvillois exclus du relogement à la nouvelle ville Ali Mendjelli (U.V. n°19) qui a concerné les 92 familles du bidonville Alexandra de *Fedj Errih*, un homme a menacé de se suicider si sa vieille mère n'obtenait pas de logement...

¹⁶ *Le Quotidien d'Oran* du jeudi 23 mai 2013, « Des habitants de Djaballah 2 paralysent la circulation ».

¹⁷ *Le Quotidien d'Oran* du lundi 3 juin 2013, « Relogement : Une partie de la ville paralysée par des manifestants ».

¹⁸ Source : *El Açil* du lundi 3 juin 2013 « Logement social : Des citoyens mécontents investissent la rue à Daksi ».

Les menaces de suicide sont des actions en recours plus efficaces, car elles ne sont pas simulées. C'est pourquoi, dans tous les cas, promesse est faite par les autorités en charge du logement social, d'accéder à leurs requêtes.

Certes, statistiquement exceptionnel, les tentatives de suicide confèrent aux contestations leur nature profonde et leur légitimité : celle de victimes désespérées, et non plus celle de coupables. La violence exercée contre soi-même éclaire, plus que n'importe quelle action, sur l'origine de la violence à l'œuvre dans les protestations populaires.

D. La sanction judiciaire

S'il est une enquête aléatoire et difficile, c'est bien celle qui concerne le milieu judiciaire : de la première phase de l'arrestation pour "troubles à l'ordre public" à l'instruction, rien ne transpire.

Cependant, un fait est établi : les émeutiers finissent par être relâchés, après une rude admonestation, y compris lorsqu'ils sont pris en flagrant délit d'agression physique contre les "forces de l'ordre".

La dernière sanction en date, pour la période étudiée, à savoir celle qui a été infligée aux émeutiers des bidonvilles de la cité des frères Abbès à *Oued-El-Had*, évincés de la liste des bénéficiaires du relogement, à la suite de l'épreuve de force qu'ils ont engagée à partir de la journée du 2 juin 2013, a concerné 19 personnes (quatre mandats de dépôt et quinze citations directes)¹⁹. Les chefs d'accusation prononcés par le tribunal de la circonscription de *Ziadia* seraient : rassemblement *non autorisé*, atteinte à l'ordre public, agression contre les forces de l'ordre par jets de pierres, blocage des routes –, autant de griefs que la presse a résumés par l'expression "anarchie indescriptible".

Une telle tolérance de la part des pouvoirs publics à l'égard des actes ainsi qualifiés n'est pas courante. Elle s'explique, sans doute, par le contexte international et l'ampleur du mal-logement. Jadis (années 1970), les bidonvillois et les bidonvilloises se retrouvaient en prison "juste" pour avoir osé se construire un gourbi. L'histoire des campagnes de débidoivillisation des villes algériennes reste à écrire avec les histoires de vie de leurs victimes.

La sanction judiciaire aggrave le sentiment d'injustice, car, face aux tribunaux, aussi, tous ne sont pas égaux. Il n'est pas inutile de signaler, à cet égard, que les accusations de passe-droit, terme pour dire la corruption, émanant de tous les protestataires, en guise d'arguments justificatifs, ne sont pas prises en compte. Elles ne font même pas l'objet de vérification et "d'assainissement", pour reprendre le terme administratif consacré.

¹⁹ Sources : *Le Quotidien d'Oran* du mardi 4 juin 2013 : « Protestations de Oued El Had: 18 manifestants devant la justice » ; *Le Quotidien d'Oran* du mercredi 5 juin 2013 : « Protestations de Oued El Had: Quatre mandats de dépôt prononcés ».

II. LES MOTIFS ET CAUSES DU MECONTENTEMENT POPULAIRE : la mauvaise gestion du mal-logement

Les motifs déclarés des protestataires pointent vers le mode de gestion du relogement. Autrement dit, c'est la mise en œuvre du programme R.H.P. qui est contestée.

Au début, ce sont ces listes de pré-affectation qui suscitent le courroux des habitants des bidonvilles. Parmi les protestataires, figurent de plus en plus de familles, qui, prenant acte de la première expérience et phase de relogement à la nouvelle ville Ali Mendjelli, refusent l'attribution d'étroits F3, lorsqu'elles sont nombreuses (de 13 à 15 personnes) et comprenant plusieurs ménages (celle du premier demandeur, qui est le père ou la mère, et celle des seconds demandeurs, qui sont les fils mariés, avec ou sans enfants). Ainsi, c'est ce relogement qui ne règle pas le problème de fond, parce qu'il n'est rien d'autre qu'un *recasement* (c'est ce mot qui est employé par les fonctionnaires chargés du relogement, comme ceux de la SONELGAZ), ou une simple *évacuation*.

L'action physique en recours n'est donc pas seulement et toujours une demande de logement insatisfaite ou qui tarde à être satisfaite. Ce qui met aux abois les bidonvillois, c'est aussi la démolition des bidonvilles en prévision du relogement, qui aggrave leur état.

A travers la variété et la pluralité des motifs déclarés, la cause dernière qui sous-tend l'ensemble des mouvements de protestation est *l'injustice*. Tous dénoncent l'injustice et se posent en victimes, et ce, quel que soit le mode opératoire adopté. Ce profond sentiment d'injustice, le parler local le désigne du nom de "*hogra*"²⁰.

Comme exemples courants d'actes considérés injustifiés et injustes, donc arbitraires et attentatoires, citons : l'exacerbation des mauvaises conditions de vie, les promesses non tenues et des recours sans suite, les pratiques discriminatoires des agents en charge du programme de résorption de l'habitat précaire.

A. Des mises en situations transitoires intenables frisant le canular

Les autorités chargées du relogement montrent, parfois, qu'elles n'ont cure de la mal-vie des gens mal-logés et qu'elles n'ont d'autre souci que celui de faire disparaître les chancres mous et les symboles de l'échec de la politique économiques que sont les bidonvilles. Ainsi en est-il de cette pratique consistant à *débidonvilliser* avant de *reloger*, c'est-à-dire à aggraver la vulnérabilité de cette catégorie de population, sous prétexte de la reloger, une pratique infiniment dommageable quand elle se produit en plein hiver...

Rappelons que le *sit-in* des habitants du bidonville du Bardo (avenue de Roumanie), en juin 2011, devant le cabinet du Wali, avait pour motif la démolition prématurée de leurs baraquements. Ces familles nombreuses, qui se sont retrouvées sans toit parce qu'elles ont été inscrites sur une liste de bénéficiaires d'un logement, étaient au nombre de 200. L'agréable bonne nouvelle s'est vite transformée en son contraire, puisque, du jour au lendemain, il a fallu, à ces "malheureux bénéficiaires" d'un logement, se mettre

²⁰ A cause de son syncrétisme, recouvrant diverses acceptions (injustice, mais aussi mépris, illogisme...), ce terme est difficile à traduire en français.

en quête d'un hébergement : les uns logeant dans un garage ou louant une chambre dans un hôtel, les autres à la charge de leurs familles et de leurs proches et ce, *durant près d'une année*. Les représentants de ces familles s'expliquent moins ces manœuvres dilatoires et préjudiciables des pouvoirs publics que ce sont eux qui ont eu besoin de leurs terrains et les ont privés de leurs habitations « qui valaient ce qu'elles valaient mais qui constituaient [...] un toit garanti ». ²¹

En novembre 2012, les 42 des familles de la cité *Boudraâ Salah* (Chalets SOTRACO), écartées des listes des bénéficiaires (sur les 651 familles qui ont obtenu d'être relogées), dénoncent d'autant plus violemment leur exclusion, que « leurs logis épargnés jusque-là par les bulldozers, se trouvent en ces temps de froid glacial, privés de gaz et d'électricité, l'alimentation étant suspendue par mesure de sécurité dans la foulée de l'opération de *recasement*. » ²²

C'est également sous prétexte de leur relogement imminent que les habitants du bidonville de *Sidi M'cid* ont été privés de gaz et d'électricité, en plein hiver. Ils ont dû marteler le pavé, en cette fin de janvier 2013, pour faire comprendre à qui de droit que leur situation est devenue encore plus intolérable.

« En effet, ne supportant plus la température glaciale de ce mois de janvier d'autant plus que le gaz de ville leur a été coupé, il y a une semaine en prévision de leur *évacuation* dans des logements neufs, les résidents des bidonvilles du quartier de Sidi M'cid, de guerre lasse, n'ont trouvé que ce moyen pour protester en fulminant contre les autorités en charge de l'opération de relogement. "Lorsque le gaz a été coupé il y a une semaine, nous avons cru que notre relogement était imminent. Mais les autorités ont programmé *l'évacuation* d'autres quartiers de la ville en nous laissant en rade et en proie aux rigueurs de l'hiver !", ont clamé les protestataires. Un autre groupe de résidents des bidonvilles programmés pour être *évacués* prochainement intervient pour protester contre la condition qui leur est faite. "C'est de la *hogra*. On nous traite pire que des animaux ! On ne dort plus à cause du froid et nos enfants sont tous grippés", ont-ils clamé. Quelque temps après, les services de sécurité se sont déployés sur les lieux en invitant les protestataires à la modération, à revendiquer *pacifiquement* leurs droits et en évitant tout débordement. A 14h30, nous avons appris que la voie était toujours bloquée par les manifestants... » ²³

Selon la cellule de communication de SONEGAS, ces familles « ne pouvaient pas réclamer un rétablissement du gaz *alors qu'on leur a promis* un relogement » ²⁴. Ainsi, ces bidonvillois devraient s'estimer comblés par la promesse d'un mieux-être, même si le prix à payer est le contraire, plus de souffrance et d'incertitude. Dès le déménagement des premières familles à la nouvelle ville Ali Mendjelli, les autorités locales coupent l'alimentation des habitations en énergie électrique, dans le but déclaré d'éviter que les gourbis abandonnés ne soient réoccupés.

Le terme "évacuation" signale le caractère précipité, presque malveillant, des opérations dites de relogement. L'intervention de la police invitant les émeutiers à revendiquer "pacifiquement" trahit, quant à elle, toute l'étendue du malentendu.

²¹ *Le Quotidien d'Oran* du mardi 21 juin 2011, *op. cit.*

²² *Le Soir d'Algérie* du lundi 23 novembre 2012, *op. cit.*

²³ *Le Quotidien d'Oran* du mercredi 23 janvier 2013, *op. cit.*

²⁴ *Le Quotidien d'Oran* du jeudi 24 janvier 2013, *op. cit.*

Pressés de les "évacuer", pour employer le terme consacré, les responsables des services en charge du logement, délivrent aux bidonvillois des bons d'affectation. Mais, le nombre de ménages à reloger est souvent nettement supérieur au nombre de logements disponibles. Dès lors, de nombreuses familles se retrouvent sans logis, car, entre temps, le bidonville est démoli, soit totalement soit partiellement, et, par conséquent, quasiment inhabitable.

C'est ce qui est arrivé aux habitants du bidonville de *Sarkina* en avril 2013. La mésaventure de ces familles commence lors de leur déménagement à la nouvelle ville Ali Mendjelli, le 3 mars 2013, à l'U.V. n°1. Sur les 275 familles recensées et munies de "bons d'affectation", 13 familles ont eu la mauvaise surprise de constater qu'aucun logement ne les attendait. Pire, lorsque l'administration, voulant rectifier son erreur, les a orientées vers une autre U.V., en l'occurrence l'U.V. n° 16, une autre mauvaise surprise les attendait : cette U.V. n°16 était tout simplement en chantier. « Les choses seraient rentrées dans l'ordre puisque le chef de daïra leur a fait la promesse de les loger dès demain. »²⁵.

Mais le *sit-in* des habitants du bidonville de *Sarkina*, organisé quelque temps plus tard, en mai 2013, indique que les anomalies vécues et violemment dénoncées n'ont pas pour autant été résolues.

En témoigne aussi, au début de juin 2013, soit deux mois à peine après cet événement tragi-comique, le choc vécu par une dizaine de familles de la rue "H" (cité des frères Abbès), munies de "bons d'affectation", en réalisant que les logements qui leur étaient destinés à la nouvelle ville Ali Mendjelli (U.V. n° 17) étaient inhabitables et pour cause ! Le site prévu pour la construction de ces logements était en chantier, abandonné par l'entreprise à qui elle avait été confiée. C'est à cause de cette impasse, empirée par la situation difficile des jeunes ménages qui réclament d'être comptés à part, que ces bidonvillois sont sortis manifester leur indignation, sur la voie publique, compromettant la circulation²⁶.

Défaut de coordination entre les différents services ou ignorance de la réalité ? Quelle que soit l'explication, l'attribution de logements virtuels ou l'attribution virtuelle de logements ne paraît pas être un simple accident de parcours.

S'apparente aussi à un canular, l'attribution d'un étroit F3 à plusieurs familles.

De plus en plus, des habitants des bidonvilles refusent le relogement à la nouvelle ville, en raison de l'étroitesse des logements attribuées qui ne peuvent contenir des familles composées de 8 à 10 membres.

Ainsi, les multiples rassemblements organisés, devant le siège de la Daira, par des habitants du bidonville de *Fedj Errih* (à la fin du mois de décembre 2012, à la mi-janvier 2013 et au début du mois d'avril 2013), sont dus à ce refus des pouvoirs publics de prendre acte du fait que les familles bidonvilloises recensées à un moment donné sont devenues, au fil du temps, très nombreuses et élargies.

²⁵ *El Açil* du samedi 6 avril 2013, « Après le transfert des occupants du bidonville Sarkina 13 familles mécontentes bloquent la route ».

²⁶ *El Açil* du lundi 3 juin 2013, *op. cit.*

« Les appartements qui nous ont été attribués au niveau des UV 17 et 18, se sont révélés trop exigus. Nous sommes vraiment à l'étroit et *nous dormons à tour de rôle*, car l'appartement n'est pas assez spacieux pour permettre à tout le monde de dormir en même temps. Cela devient de plus en plus difficile et quasiment insupportable, aussi nous sommes venus pour demander de changer pour un logement plus spacieux ou bien de bénéficier d'un autre logement »²⁷.

Ils seraient près de « 150 chefs de familles, essentiellement de nouveaux mariés et des familles nombreuses, qui ont fait des recours pour étroitesse des F3 attribuées », à qui le Chef de Daïra aurait fait *la promesse* de régler leur situation à brève échéance, et ce, le jour du relogement des 1.500 habitants de *Fedj Errih* à la nouvelle ville, Ali Mendjelli.²⁸ Mais, 4 mois plus tard (avril 2013), la situation contestée n'a guère changé.²⁹

Exclus du relogement et mal-relogés menacent de créer un autre bidonville qui s'appellerait « Les exclus de *Fedj Errih* »³⁰.

D. Des promesses non tenues et des recours sans suite : le verrou

Un agent public est-il tenu d'être un homme de parole ? La question mérite réflexion quant à ses incidences, telles que ces espoirs suscités par l'inscription sur les listes de pré-affectation pour le relogement, qui sont vite déçus, cette déception laissant la place à un sentiment autrement plus pernicieux : la suspicion.

Les familles des bidonvilles de l'avenue de Roumanie qui s'étaient rassemblées en juin 2011 devant le cabinet du Wali pour protester d'avoir été prématurément délogées étaient aussi venues exprimer leur lassitude des *promesses non tenues* et réclamer une date de relogement proche et précise.³¹

La barricade dressée, en novembre 2012, sur la route à grande circulation d'*El Menia*, avec pneus brûlés et jets de pierre, par les bidonvillois de la cité *Boudraâ Salah*, est une réaction aux vaines promesses faites par l'administration locale à 42 familles de mettre fin au calvaire dans lequel elle les a mis, en les excluant du programme de relogement à la nouvelle ville et donc, en les obligeant à demeurer dans des bâtiments vétustes, conçus, à l'origine, pour une cité universitaire, et où les conditions de vie sont devenues encore plus mauvaises, du fait de la suppression des conduites d'eau, de gaz et d'électricité.³²

Ce qui a poussé les bidonvillois de *Fedj Errih* à interdire, en ce mois de janvier 2012, l'accès au chef lieu de la Daïra, c'est la promesse faite par le chef de Daïra à 150 chefs de famille qui avaient bénéficié de logements (F3), trop étroits pour contenir leurs familles nombreuses, de considérer le cas des jeunes ménages³³.

²⁷ *Le Quotidien d'Oran* du jeudi 27 décembre 2012 : « Habitants de Fedj Errih : Rassemblement devant le siège de la daïra ».

²⁸ Source : *Le Quotidien d'Oran* du lundi 14 janvier 2013, « Des habitants de Fedj Errih protestent devant la daïra ».

²⁹ Source : *Le Quotidien d'Oran* du lundi 8 avril 2013 « Didouche Mourad et Fedj Errih: Le logement fait des mécontents ».

³⁰ Source : *Le Quotidien d'Oran* du jeudi 27 décembre 2012, *op. cit.*

³¹ Source : *Le Quotidien d'Oran* du mardi 21 juin 2011, *op. cit.*

³² *Le Soir d'Algérie* du lundi 23 novembre 2012, *op. cit.*

³³ Source : *Le Quotidien d'Oran* du lundi 14 janvier 2013, *op. cit.*

En mai 2013, les promesses non tenues sont la goutte qui a fait déborder le vase dans plusieurs autres bidonvilles : *Sarkina*, *Djaballah 1* et *Djaballah 2*.

Le *sit-in* organisé au début du mois de mai 2013 par une quinzaine d'habitants du bidonville de *Sarkina* avait pour finalité aussi de rappeler au chef de Daira ses promesses de mettre fin à l'insécurité générée par la décision de couper le gaz et l'électricité aux habitants demeurant dans le bidonville, et de régler le problème des adultes célibataires et nouveaux mariés, exclus du programme de relogement. La réponse, à cette requête, du chef de Daira, que « personne ne sera lésé dans ses droits, et que tous ceux qui méritent d'être relogés le seront »³⁴ est une promesse qui a momentanément calmé les esprits, mais...

La protestation des habitants du bidonville *Djaballah 2* qui a duré deux longs jours (mardi 21 et mercredi 22 mai) est due au report de la date de remise des clés des nouveaux logements à leurs bénéficiaires, sans information préalable des chefs de familles concernés, lesquels ont vite fait de l'interpréter comme une pure et simple annulation, donc comme un acte arbitraire inadmissible.

En mettant à mal la circulation, au moyen de grosses pierres et de troncs d'arbres, la nuit du lundi 28 mai 2013, à la cité de *Oued-El-Had*, à un carrefour névralgique (rond-point situé près de la mosquée *Abdelaziz*, à *Sidi Mabrouk*), les habitants de *Djaballah 1*, ont voulu dénoncer l'attribution des logements qui leur étaient destinés, selon les listes de pré-affectation dressées par les services concernés, à d'autres bidonvillois, en l'occurrence les habitants de la cité *Chaâbani*.

« Selon les protestataires, les numéros des appartements figurant sur les décisions d'affectation préalables et censés être les leurs, ont été attribués aux *transférés* de la cité Chaâbani à l'unité de voisinage n° 14, réclamant alors des garanties que la *délocalisation de leur cité* ne sera pas ajournée une nouvelle fois. [...] »

Pour rappel, les habitants du même site de bidonville avaient protesté en coupant la route, il y a quelques mois, pour des raisons similaires et ce, lors du *transfert* des résidents de la cité de Fedj Errih, se présentant alors comme victimes d'une mauvaise programmation et du non-respect des autorités concernant les décisions d'affectation préalables. Chose que le directeur du bureau d'études (SAU), qui supervise toutes les opérations de relogement, [...] avait à l'époque rejetée en bloc. »³⁵

Mais, le point le plus crucial des révoltes urbaines de ces dernières années réside, sans doute, dans cette pratique discriminatoire qui tend à exclure du programme R.H.P. une catégorie importante de bidonvillois.

C. L'exclusion du relogement

Même si les statistiques font défaut pour pouvoir l'affirmer de façon péremptoire, les exclus du logement sont, en fait, en majorité, des jeunes. Le problème est que l'exclusion des jeunes adultes mariés du programme R.H.P. implique, en pratique, leur expulsion des gourbis dans lesquels ils vivaient avec leurs parents et l'obligation, pour eux, de continuer d'encombrer le logement attribué aux parents à la nouvelle ville Ali Mendjelli.

³⁴ *Le Quotidien d'Oran* du samedi 4 mai 2013, « Sit-in d'exclus du relogement ».

³⁵ *Le Quotidien d'Oran* du mercredi 29 mai 2013, « Des habitants de Djaballah 1 bloquent la route ».

Les bidonvillois de *Fedj Errih* qui, l'après-midi du samedi 29 janvier 2012, ont barré la route, éminemment stratégique, de la corniche pendant près de 5 heures, à grand renfort de pneus et d'arbres brûlés, sont des jeunes.³⁶

Les 150 chefs de famille de ce même bidonville qui (se)manifestent, le mois suivant (janvier 2013), en interdisant l'entrée des bureaux de la Daira, sont issus de familles nombreuses, qui protestent contre l'attribution de F3 jugés trop étroits. La colère vient de ce que la promesse faite par le chef de Daira, le jour du relogement des 1.500 habitants de *Fedj Errih* à la nouvelle ville Ali Mendjelli, d'examiner le cas des jeunes ménages à brève échéance est restée sans suite. Le *sit-in* organisé 3 mois plus tard répond au même souci de rappeler au chef de Daira le cas de ces familles devenues élargies (à plusieurs ménages).³⁷

Les accrochages avec les forces de l'ordre, lors des barricades dressées, le dimanche 16 décembre 2012, sur la route nationale n°27, par les habitants du bidonville de *Boudraâ Salah*, sont dus à l'éviction, par les pouvoirs publics, de cette frange de la population bidonvilloise.³⁸

Au début du mois de mai 2013, ils sont une quinzaine de célibataires et nouveaux mariés du bidonville de *Sarkina* à crier leur indignation, devant le siège de la Daira, non seulement d'avoir été exclus du programme de relogement (qui a concerné 170 familles), alors qu'ils satisfont aux conditions requises, mais aussi d'être abandonnés dans le bidonville sans gaz et électricité. La réponse du chef de Daira à cette action en recours de cette catégorie de requérants est que celle-ci n'a qu'à lui déposer ... un recours³⁹.

En effet, portée par les pères de famille, l'émeute est en réalité juvénile. Les barricades sont le fait des jeunes bidonvillois. Les accrochages avec les forces de l'ordre sont également le fait de cette catégorie d'âge, moins en tant qu'enfants solidaires de leurs parents, qu'en tant que jeunes adultes, célibataires ou mariés, vivant dans le même espace de vie, insalubre et précaire, que leurs parents. L'occupation agressive des espaces publics stratégiques et névralgiques est le fait de générations qui sont nées et qui ont grandi dans la pauvreté et la précarité.

En fait, en tout temps et en tous lieux, les manifestations de rue, violentes ou non, sont animées par des jeunes, qui ne trouvent pas leur place dans l'ordre établi.⁴⁰

Mais, le bidonvillois "exclu du relogement" n'est pas en colère contre son exclusion en tant que telle, mais contre la pratique discriminatoire et irrationnelle qui a loti ses semblables et l'a ignoré. Il règne a, à ce sujet, unanimité parmi nos interlocuteurs.

³⁶ *Le Quotidien d'Oran* du lundi 31 janvier 2012, *op. cit.*

³⁷ Source : *Le Quotidien d'Oran* du lundi 14 janvier 2013, *op. cit.*

³⁸ « Des jeunes manifestants ont imprimé à la manifestation un ton plus agressif, notamment en s'accrochant avec les forces de l'ordre qui étaient venues. Et ces dernières ont été contraintes d'utiliser des grenades lacrymogènes pour disperser la foule en colère. » (*Le Quotidien d'Oran* du mardi 18 décembre 2012, *op. cit.*)

³⁹ Source : *Le Quotidien d'Oran* du samedi 4 mai 2013, *op. cit.*

⁴⁰ René GALLISSOT, « Les émeutes, phénomène cyclique au Maghreb : rupture ou reconduction du système politique », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Tome XXVIII, 1989 ; Nonna MAYER, « Le temps des manifestations », *Revue européenne des sciences sociales*, 2004, vol. XLII, n°129.

Une enquête exhaustive est nécessaire pour déterminer le nombre d'habitants mal-logés dont l'exaspération est due à cet ensemble de facteurs : injustice et irrationalité dans l'attribution des logements, promesses non tenues et recours inutiles, indifférence à l'égard des jeunes adultes mariés ou en âge de se marier et vivant encore sous le toit de leurs parents, détournements du programme de relogement.

Il reste que le combat contre l'habitat précaire et insalubre prend l'allure d'une guerre contre ses habitants, dont le niveau de précarité ne paraît pas être le souci majeur des autorités administratives. Alors que le but de l'action publique était leur relogement, les mal-logés se retrouvent, momentanément ou durablement, dans des situations pires que celles dans lesquelles ils vivaient : maisons rasées, gaz de ville coupé, enfants grippés, sommeil compromis, traités « pire que des animaux ».

Le drame est que, aux lieux du relogement, l'insatisfaction perdure. Le déménagement à la nouvelle ville ne tarit pas les frustrations et les colères. Nombreux sont ceux qui s'estiment avoir été blousés et certains regrettent d'avoir cédé aux menaces des pouvoirs publics et d'avoir renoncé à l'ancienne habitation.

Certes, les personnes avec qui nous sommes entretenus aux lieux du relogement, à la nouvelle ville Ali Mendjelli, sont en très grande majorité des jeunes. Les hommes plus âgés nous ont déclarés être des retraités. Il est sans doute inévitable de ne rencontrer que les catégories oisives des habitants, lorsqu'on effectue l'enquête durant la journée et les jours ouvrables. Cependant, il n'est pas non plus ordinaire de rencontrer autant de jeunes actifs⁴¹ dès que l'enquêteur affiche son intérêt pour le quartier.

La colère manifestée par les "bénéficiaires" du relogement est, en fait, celles de personnes qui estiment avoir perdu l'essentiel : d'une part, les ressources que le bidonville procurait du fait de sa localisation en ville et de sa proximité des marchés et souks, d'autre part, la mobilité que permettait le transport urbain à Constantine.

La majorité de ces jeunes adultes vivait d'expédients, d'activités de négoce au noir. Désormais, en guise de source de subsistance, ils n'ont plus que les parkings spontanés, à quelques endroits de la nouvelle ville, pour lesquels ils se disputent farouchement. La "guerre des gangs" représente l'autre versant des "émeutes du logement". Ce faisant, elle atteste du caractère juvénile de l'ensemble du mouvement revendicatif. Pour ces jeunes, entassés dans un logement et privés d'activités rémunératrices, le *no man's land* que représente leur nouvel habitat est encore moins supportable que l'ancien habitat. De surcroît, le service des bus dans la nouvelle ville est pire que dans l'ancienne (la ville mère) : il s'arrête tôt, en fin d'après-midi, ce qui provoque le surenchérissement des tarifs des taxis, qui deviennent le seul mode de déplacement pour ces habitants.

Si l'ancien habitat était illicite et l'illicéité incombait aux habitants, le nouvel habitat est illégal, au sens où toutes les prescriptions visant à l'amélioration du logement et du cadre de vie ne paraissent pas le concerner, ces singulières dérogations étant le fait du prince.

⁴¹ « Actif » signifie « en âge de travailler ». La population active peut être « occupée » ou « inoccupée » au sens statistique du terme. Nos interlocuteurs sont, de ce point de vue, des chômeurs.

Les propos tenus confirment que le relogement est, en fait, un simple recasement.

Cependant, notre objet de recherche ne portait pas spécifiquement sur les conditions de vie et d'habitation à la nouvelle ville, Ali Mendjelli. Le souci était de pouvoir s'informer davantage sur les émeutes et les émeutiers, après la satisfaction des mouvements revendicatifs, car c'est à *froid*, pensions-nous, que l'enquête devenait possible. En fait, le terrain d'enquête ressemble encore à un volcan : les plus âgés de nos interlocuteurs nous assurent que sans leurs sages interventions pour calmer les esprits des moins âgés, la nouvelle ville serait devenue invivable pour tous.

III. QUELQUES HYPOTHESES EXPLICATIVES

Nous avons jusqu'ici endossé le vocabulaire de la *vox populi*, sans trop nous préoccuper de sa validité, le plus important étant alors les faits qu'ils recouvraient, le signifié prévalant sur le signifiant. Cependant, lorsque la même *vox populi* qualifie les émeutiers de *citoyens*, le problème du rapport des mots aux choses cesse d'être superfétatoire. C'est la qualification par le mot "citoyen" qui pousse à s'interroger sur celle qui la précède et procède par l'emploi du mot "émeutier" et "émeute".

Arrêtons-nous donc un instant sur l'équation émeutier-citoyen.

A. L'émeute, expression d'une aspiration ardente à la citoyenneté et donc à la citoyenneté

Le mot "émeute" paraît approprié dans le sens où il désigne un mouvement spontané, non organisé et non encadré. Mais, à y regarder de près, le mot "émeute" est lui-même le produit d'un usage spontané. Il n'est pas réfléchi, mais déduit de la spontanéité de ces mouvements de protestation que rien n'annonce, sinon les listes de pré-affectation des logements dits sociaux.

Dès lors, le vocable est à utiliser avec circonspection. Selon le dictionnaire *Larousse*, étymologiquement, le mot "émeute" (meute, émouvoir) a signifié "mouvement, émotion". L'émeute est « une explosion de révolte qui pousse une fraction de la population à des actes de violence » ; l'émeutier est « l'individu qui excite à l'émeute sur la voie publique ou qui y prend une part active. »

Nous retiendrons que la caractéristique majeure de l'émeute est de s'exprimer sur la voie publique et que l'émeutier est d'abord un révolté, la violence éventuelle de ses actes n'étant que le résultat involontaire de ce sentiment. Ce phénomène met en exergue l'importance de la rue, en tant qu'espace public de pression et d'expression.

Mais l'émeutier peut-il être considéré comme un citoyen ? Inversement, dans quelle mesure la qualification "citoyenne" de l'action revendicative serait-elle induite ?

Dans certains reportages, on trouve utilisés côte à côte les mots "émeutiers" et "citoyens". La description la plus routinière est : « Les *citoyens* bloquent la route... ».

Or, qui entrave la "libre" circulation des personnes n'est pas, en principe, un citoyen. Il est *a priori* malaisé d'inscrire au registre de la citoyenneté des actions ayant pour effet de porter atteinte à la sécurité des gens, des (autres) citoyens. Mais si les substantifs et les qualificatifs "citoyen" et "citoyenne" sont un abus de langage, quel est le vocabulaire requis ?

La réponse est loin d'être dichotomique. Il ne suffit pas d'affirmer que l'émeutier est ou *n'est pas* un citoyen.

La première hypothèse explicative qui se présente est que l'action émeutière trahit et dénonce surtout un *déficit de citoyenneté*. Elle est l'expression d'une quête de citoyenneté. Loin d'être une *force*, l'émeute exprime la faiblesse de statut et de condition de ses auteurs. En outre, l'aspiration à faire partie de la cité n'est pas potentiellement destructrice, bien au contraire : elle vise à plus de cohésion et d'intégration, autant d'objectifs du "vivre-ensemble" qui, du reste, sont au fronton de toutes les lois urbaines algériennes. La "pagaille" qu'elle provoque, les voies bouchonnées qui font pester les automobilistes et autres inconvénients qui contrarient d'autres usagers, n'est qu'un effet de surface. Le désagrément dont peuvent souffrir ponctuellement et conjoncturellement les citoyens et citoyennes *à part entière* ne pèse rien sur la balance des profonds revers de leurs concitoyens qui ne le sont que partiellement et formellement. La révolte émeutière est une manière de rendre audible et visible un message à prendre au sérieux car il pointe sur une profonde anomalie : l'exclusion injustifiée du droit de cité de larges franges de la population. Il est bien singulier le sort de ces quasi-citadins et quasi-citoyens : victimes quand ils subissent, coupables quand ils s'expriment.

B. L'émeute en tant qu'indicateur d'une carence en information et en médiation

L'*information* est elle-même un élément constitutif de la pratique de la citoyenneté, la *médiation* en est une modalité organisationnelle. La première n'est pas subordonnée à la seconde. Elle peut faire défaut lors même que les relais de représentation et de médiation existent, comme dans les patries de la démocratie, qui nous servent implicitement de référence et de modèle⁴².

Nous avons vu que l'une des causes de l'exaspération des demandeurs de logement est le mutisme dans lequel les pouvoirs publics paraissent se complaire, lui-même décodé comme mépris à leur égard. L'emploi récurrent du terme "*hogra*" n'est pas indifférent.

Mais, le mur du son apposé par les autorités administratives aux doléances de leurs administrés n'en renvoie pas moins des échos.

Parce que la communication et les recours de type classique (administratif) sont inefficients, la demande de logement cesse d'être cantonnée à la forme écrite, dans l'intimité bureaucratique, pour prendre une forme *bruyante* et *publique* (les deux épithètes tendant à être synonymes). Attroupements devant les sièges des mairies, Daira et Wilaya, fermeture des sièges de ces institutions responsables de la distribution du logement, voies névralgiques et à grande circulation déviées, n'épuisent pas la nomenclature du langage insurrectionnel à l'œuvre, qui a pour émetteur la catégorie des mal-logés et pour émissaire l'Etat, à travers ses représentants locaux.

⁴² En France, par exemple, « la manifestation trouverait son importance dans l'absence d'autres moyens pour valablement se faire entendre » (Gabriel BABINEAU, « « La manifestation : une forme d'expression collective », *Les Cahiers de droit*, vol. 53, n° 4, 2012, p. 761-792). Elle aurait aussi « pour objet de dénoncer l'injustice » (*ibidem*).

Cette population s'adresse aussi à ses semblables et à l'opinion publique. Quelles que soient ses motivations, la rébellion urbaine est une occasion de rassemblement et de mobilisation d'habitants partageant les mêmes conditions de vie. Le fait de mettre sur la place publique leur mécontentement, permet d'informer, de communiquer et de diffuser, voire d'encourager à faire pression. L'on sait, avec la diffusion télévisée, combien un mouvement peut faire tache d'huile.

Les revendications publiques ne sont pas seulement l'effet de l'absence de communication : elles sont elles-mêmes l'expression d'un besoin de communication. En se rendant coupables de troubles à l'ordre public, les bidonvillois espèrent attirer l'attention de l'opinion publique sur le désordre dont ils sont les premières victimes. Sans doute, parfois, ne s'attendent-ils pas à être *entendus* par d'autres représentants de l'Etat que le chef de Daira et le président d'A.P.C., *tels que le policier et le juge*.

Ce type de dénouement et de réponse aux actions en recours des mal-logés en quête d'un logement décent est très révélateur de la détérioration du lien social à l'œuvre dans le système social actuel.

L'on sait que, plus la partie dominée d'un conflit réussit à s'organiser – une condition pour se faire respecter par la partie dominante – plus le recours à la violence diminue en tant que moyen de communication et de négociation⁴³.

Les analyses sur les récents mouvements urbains corroborent cette corrélation entre la forme de ces mouvements et l'existence ou non de relais d'expression⁴⁴.

Le bilan général effectué lors des événements du premier semestre 2011 indique, à cet égard, un état des lieux peu reluisant. Les uns déplorent que l'initiative présidentielle de 1999 de mobiliser les associations n'ait permis à certains qu'à parasiter les institutions, en ne cherchant qu'à titrer profit des subventions offertes ; d'autres, moins polémiques, déduisent tout simplement de la violence des modes d'expression actuelle le signe que d'imposantes franges de la société souffrent et ne disposent d'aucun autre relais et canal d'expression.

⁴³ « Avant de recourir à des manifestations violentes de conflit, ils [patronat et syndicats ouvriers] se rencontrent pour discuter de leurs revendications, font appel à un médiateur et le cas échéant, à un arbitre; en bref, ils tentent de résoudre leurs désaccords par la parole plutôt que par le combat » (Ralf Gustav DAHRENDORF, *Classes et conflits dans la société industrielle*, Paris/La Haye, Mouton, 1972, p.p. 280). Evidemment, l'enjeu qui oppose, dans la société algérienne en mal d'industrialisation, L'Etat logeur et le sous-prolétariat urbain que constitue, en très grande majorité, la population des demandeurs de logement social, est très particulier.

⁴⁴ « Un État dont les institutions seraient peu perméables à la participation politique, offrant des canaux d'accès seulement limités au processus de décision, donnerait lieu à des formes de contestation virulentes et chroniques (Dominique WISLER, « Médias et action collective. La couverture de presse des manifestations publiques en Suisse », *Revue française de sociologie*, 1999, vol. 40, n°1, pp. 121-138). Plus près de nous et davantage préoccupé des violences qui animent la scène urbaine en Algérie, le sociologue algérien et expert international, Rachid SIDI-BOUMEDIENE corrobore cette explication en mettant ces déchaînements populaires sur le compte de « l'absence de médiation » : « La citoyenneté en est encore au stade de la revendication, parfois brutale, en l'absence de médiation (de relais d'écoute) ou d'espaces d'expression » (« Occupation des espaces publics : incivilités et incivismes », Communication au colloque international *Images et citadinités*, Alger, 29-30 novembre, 1^{er} décembre 2005).

En vérité, les « états généraux de la société civile » menés sous la houlette du C.N.E.S.⁴⁵, en réaction aux émeutes de janvier 2011, sont une réponse à cette vacuité, et une tentative de rapprochement du sommet à sa base. L'on semble avoir pris acte du fait que l'émeute est révélatrice de l'état de la démocratie urbaine, donc de la modernité urbaine, plutôt de ses déficiences, où la participation des concernée est absente. Durant cette année fatidique, qui a vu "fleurir" en plein hiver "le printemps arabe", la "société civile" a donc été écoutée, ici et là, et surtout dans les grandes villes (la population rurale étant, quant à elle, totalement ignorée, comme si société civile se confondait avec société urbaine).

En fait, cette écoute des gens d'en haut est périodiquement concédée aux gens d'en bas : la Conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui s'est tenue à Alger les 28, 29 et 30 Octobre 2000, répondait à une forte préoccupation des dirigeants devant l'extension de la pauvreté et des zones d'exclusion, depuis le désinvestissement et le désengagement de l'Etat, à la fin des années 1980.

Cette écoute a curieusement cessé, malgré la multiplication des révoltes urbaines, comme si les pouvoirs publics étaient dépassés ou vaincus par l'ampleur de la contestation. Pourtant, dans l'organisation du relogement à Constantine, les associations de quartier sont impliquées, en tant qu'intermédiaires entre les habitants et les autorités administratives en charge du logement, pour contrôler l'ordre et les critères d'attribution. Leur contribution serait-elle insuffisante ou inefficace ?

C'est que les protestations urbaines traduisent aussi, parfois, les défaillances des comités de quartiers, lorsqu'ils sont installés à l'initiative de l'administration et considérés, par elle, comme ses seuls interlocuteurs. Non seulement, le président du comité de quartier est seul face à l'hydre à mille têtes que constitue l'administration, mais aussi et surtout sa fonction cesse et le comité dissout dès l'établissement des listes de pré-affectation, celles-là même qui provoquent rage et fureur.

Tout se passe comme si le programme R.H.P. était compris à la lettre par l'administration chargée de le mettre en œuvre, c'est-à-dire comme une opération visant exclusivement à *résorber*, donc comme étant totalement distincte, sinon antithétique, de celle consistant à *reloger* (action impliquant un minimum de dignité), tous les instruments disponibles étant subordonnés à cet objectif. La perspective de l'évènement « Constantine capitale de la culture arabe » accentue cette tendance à se préoccuper davantage de la devanture. Mais la primauté accordée au ravalement de la façade de la cité, au mépris de la qualité des conditions de vie des citoyens, pourrait avoir un effet boomerang.

Le système politique algérien serait-il sur la voie de ces régimes de pays du Tiers monde, qui n'ont pas d'autre ressource face à la pauvreté que de la camoufler ?⁴⁶

⁴⁵ Le C.N.E.S. (Conseil National Economique et Social) est un organe consultatif, chargé d'étudier les questions d'intérêt national portant sur le développement économique, social et culturel et de faire des recommandations sur ces questions. Il est régi par les dispositions du décret présidentiel n°93-225, du 5 Octobre 1993 portant création du C.N.E.S.

⁴⁶ Cette politique serait celle du Maroc, qui, derrière le faste de ses palais, donne aux observateurs « l'impression que l'essentiel est de débarrasser les villes de ces habitats innommables qu'on ne

Les insurrections urbaines ne peuvent, en effet, être analysées indépendamment du contexte global.

C. La violence urbaine est corrélative du recul de l'Etat-providence et de la perte de confiance dans le système politique: l'insécurité générée par le libéralisme.

Au-delà de la crise, la tragédie : on parlait déjà de "crise du logement" dans les années 1970 pour exprimer le déséquilibre entre l'offre et la demande de logement. Il s'agissait alors d'une "crise" générée par l'industrialisation qui attirait une main d'œuvre à proximité des villes sans possibilité d'hébergement décent. Or, depuis lors, la demande de logements non seulement s'est considérablement accrue du fait de la politique d'ajustement structurel, qui a imposé le désengagement de l'Etat de la production immobilière, mais elle a été encore amplifiée par le terrorisme qui a provoqué la fermeture de nombreuses usines et un autre déracinement d'envergure des ruraux de leurs terroirs (après le déracinement colonial), les agglomérations urbaines étant réputées plus sûres.

Pour résumer, on peut dire que la situation actuelle est générée par le *développement* : il est inopportun de qualifier de "critique" une situation tragique. Elle est tragique parce que les interventions ne visent plus à agir sur les causes, mais consistent en des procédés de ravalement de la façade. La débidonvillisation ne consiste pas à offrir un espace de vie décent, mais à *recaser*, quitte à reproduire le modèle que le régime colonial réservait aux indigènes : l'entassement de plusieurs familles dans des logements exigus⁴⁷.

Les perspectives d'emploi de la masse des jeunes désœuvrés sont quasiment nulles et ce n'est pas "l'anséjisation"⁴⁸ et autres dispositifs d'aide à l'emploi⁴⁹ qui donneront le change. Résorber l'habitat précaire sans résorber le chômage (réel et déguisé) s'apparente à un coup d'épée dans l'eau. Or, dans l'optique libérale, *la politique du*

peut nommer » (Joseph ROY, « Bref aperçu sur l'habitat social marocain », in Le Tellier et Iraki (coordonné par), *op. cit.*, pp. 95-100).

⁴⁷ Au recensement de 1954, « l'entassement imposé à la population algérienne par le système colonial, considéré par lui comme norme "indigène", [atteignait] les cinq occupants par pièce dans la plupart des quartiers de la ségrégation » ; « A peu d'exceptions près, la règle y était d'une famille, – en moyenne de cinq personnes –, par pièce d'habitat "normal", précaire ou "traditionnel". [...] Même les cités d'habitat social nées du paternalisme des années 1950, puis du plan de Constantine (Diard-el-Machecoul, Diar-es-Sa'ada, etc.), obéirent à cette norme, vue comme un trait culturel "arabe" par les autorités et la majorité des coloniaux. » (André PRENANT, « Traits généraux de l'évolution des structures urbaines dans l'histoire algérienne (19^{ème}-20^{ème} siècles), in Abed BENDJELID (S/D), *Villes d'Algérie : formation, vie urbaine et aménagement*, Editions du CRASC, Oran, 2010, pp. 19-38).

⁴⁸ Néologisme du parler algérien faisant référence à l'A.N.S.E.J. (Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes), créée en 1996, pour aider les jeunes chômeurs à créer leurs micro-entreprises. En misant sur l'esprit d'entreprise et la capacité à gérer l'endettement bancaire, cette politique exclut de fait la très grande majorité des jeunes chômeurs.

⁴⁹ C.I.P. (Contrat d'insertion professionnelle) destiné aux jeunes sortant du cycle secondaire, des centres de formation professionnelle, ou ayant suivi un stage d'apprentissage ; C.F.I. (Contrat de formation Insertion) : Contrat de formation insertion destiné aux demandeurs d'emploi sans formation, ni qualification ; D.A.I.P. : Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle ; etc.

logement et la *politique de l'emploi* qui étaient des segments à part entière de la politique économique, sont réduites à des dispositifs *d'aide sociale*.

Les systèmes politiques qui effectuent, ou qu'on oblige à effectuer, des révolutions à 180 degrés, renonçant du jour au lendemain à leurs missions, après avoir été tout à la fois employeurs, bâtisseurs, protecteurs, dispensateurs du bien-être de tous, ne suscitent pas seulement de la défiance. La régression qui les affecte, puisqu'ils ne s'inscrivent plus dans le modèle de l'Etat-nation moderne, encore moins dans celui de l'Etat planétaire, porte préjudice aux franges les plus vulnérables de la population.

La privatisation des systèmes politiques qui étaient étatiques a conduit à la privation des protections. L'individu totalement "nu" est l'idéal du mode de production capitaliste dont la machine, fut, par moments et dans certaines économies, quelque peu enrayée par l'Etat-providence. C'est un fait : l'affaiblissement de l'Etat national social va de pair avec la précarisation des catégories sociales les plus démunies.

Elles sont tout de même étranges, ces plumes qui chantent les bienfaits de l'affaiblissement de l'Etat et qui voient dans son retrait brutal des affaires publiques une garantie du développement économique, et ce, en dépit de ses terribles conséquences : la fermeture à bout de bras des usines, même des plus performantes et surtout la défiance⁵⁰ à l'égard du pouvoir politique, de la part de ces larges couches de la population que cette politique a paupérisées. Du reste, ce n'est point un hasard si les premières manifestations émeutières (5 octobre 1988) datent de la 1^{ère} année du tournant libéral de la politique économique et si elles ont été immédiatement relayées par la sédition islamiste.

CONCLUSION

L'enquête sur le mal-logement et les révoltes dont il est l'objet est très aléatoire. Autant dire qu'elle est téméraire. N'ayant pas les moyens de satisfaire à toutes nos interrogations, nous n'avons pu qu'en formuler des hypothèses explicatives. Pourtant, une évaluation de ce phénomène est nécessaire, autant pour le chercheur que pour le décideur. Celui-ci doit faciliter l'accès au fichier national du logement, lequel fait figure d'arlésienne, dont tout le monde parle mais que personne ne peut identifier avec précision et sérénité. Il est urgent d'examiner l'impact du programme R.H.P. (nombre de personnes et de familles, catégories sociales concernées, par année et par quartier), *pour savoir si l'on est toujours autorisé à parler de mal-logement, et donc de citoyenneté par défaut*.

Il est important de bien cerner le phénomène émeutier, tant du point de vue statistique (combien par année, par période, par quartier et par objet? combien ont-ils fait l'objet de sanctions judiciaires?), que du point de vue qualitatif (qui sont ces émeutiers du point de vue de l'âge, du sexe, du statut civil et du statut économique, et quelle est la nature des arguments des sanctions judiciaires?). Il est surtout crucial de déterminer, dans les "les émeutes du logement", la part des jeunes adultes *sans emploi*,

⁵⁰ « La confiance est un sentiment de sécurité justifié par la fiabilité d'une personne ou d'un système, dans un cadre circonstanciel donné, et cette sécurité exprime une foi dans la probité ou l'amour d'autrui » (Anthony GIDDENS, *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, Paris, 1994, cité par Manuel BOUCHER, *Turbulences : comprendre les désordres urbains et leur régulation*, Editions Téraèdre, Paris, 2010, p.75-76).

qui ont été comptabilisés lors des multiples et successifs recensements comme des enfants, mais qui, au fil du temps, sont devenus des adultes en quête d'un emploi et d'un toit. D'aucuns ont pu spéculer sur les stratégies employés par certains de ces jeunes adultes pour faire partie des listes des demandeurs éligibles à un logement. Quels que soient les moyens utilisés pour sortir de la marginalité spatiale et sociale, le fait est que, parler de chômeur et de jeune est devenu pléonasmique.

En effet, on peut partir du postulat que le "mal" de ces dernières décennies, en Algérie ne se résume pas au *mal-logement*, ou, plutôt, que celui-ci, ainsi que le mal-emploi, sont une composante du *mal-développement*, amorcé depuis le tournant libéral de la politique économique.

C'est dire que la dissidence urbaine observée actuellement mérite une analyse approfondie. Ce phénomène, nous avons seulement essayé de le baliser avec les moyens de bord. Bref, un chantier est ouvert. Il faudrait sans doute lui éviter le sort des constructions inachevées, qui distinguent aujourd'hui les cités algériennes.

BIBLIOGRAPHIE

- BABINEAU Gabriel, « « La manifestation : une forme d'expression collective », *Les Cahiers de droit*, vol. 53, n° 4, 2012, pp. 761-792.
- BENDJELID Abed (S/D), *Villes d'Algérie : formation, vie urbaine et aménagement*, Editions du CRASC, Oran, 2010, pp. 19-38.
- BOUCHER Manuel, *Turbulences : comprendre les désordres urbains et leur régulation*, Editions Téraèdre, Paris, 2010, pp. 75-76
- CHABBI Morched, « Politiques urbaines et régulations en Tunisie : le cas du grand Tunis (1960-2007), in Le Tellier et Iraki (coordonné par), *op. cit.*, pp. 131-148.
- DAHRENDORF Ralf Gustav, *Classes et conflits dans la société industrielle*, Paris/La Haye, Mouton, 1972, p p. 280.
- GALLISSOT René, « Les émeutes, phénomène cyclique au Maghreb : rupture ou reconduction du système politique », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Tome XXVIII, 1989 ; Nonna MAYER, « Le temps des manifestations », *Revue européenne des sciences sociales*, 2004, vol. XLII, n°129.
- GALLISSOT René et MOULIN Brigitte (S/D), *Les quartiers de la ségrégation : Tiers monde ou Quart Monde ?*, Editions Karthala-Institut Maghreb-Europe, coll. « Hommes et sociétés, Paris, 1995, pp. 283-292.
- WISLER Dominique, « Médias et action collective. La couverture de presse des manifestations publiques en Suisse », *Revue française de sociologie*, 1999, vol. 40, n°1, pp. 121-138.